

Parc naturel régional

de Camargue

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**

**COEDITION, CONCEPTION, FABRICATION, PROMOTION ET DIFFUSION
D'UNE PUBLICATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU CAMARGUE**

Marché à procédure adaptée n°

Date limite de réception des offres le :

Lundi 11 Août 2014 à 16 heures

S O M M A I R E

<u>ARTICLE 1 – INTERVENANTS</u>	p.3
<u>ARTICLE 2 - DUREE DU MARCHÉ</u>	p.3
<u>ARTICLE 3 - OBJET ET FORME DU MARCHÉ</u>	p.3
<u>ARTICLE 4 – CONTEXTE DU MARCHÉ ET DETAIL DES PRESTATIONS DEMANDEES</u>	p.4-5 et 6
<u>ARTICLE 5 – CONDITIONS D’EXECUTION DU MARCHÉ</u>	p.5
<u>ARTICLE 6 - VERIFICATION – ADMISSION</u>	p.6
<u>ARTICLE 6 – CALENDRIER PREVISIONNEL</u>	P.6
<u>ARTICLE 7 INFORMATIONS</u>	p.6

ARTICLE 1 – INTERVENANTS

- Personne publique

La Personne Publique est le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Pôle « Culture et vie locale »

- Personne responsable du marché

Le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue ci-après désigné « le Parc ».

- Titulaire

L'entreprise signataire du marché est désignée ci-après par le "titulaire".

ARTICLE 2 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification.

Il est conclu pour une durée de 8 mois, non renouvelable.

ARTICLE 3 - OBJET ET FORME DU MARCHÉ

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent des prestations de coédition, conception, fabrication et diffusion du catalogue de l'exposition « Le fil de l'eau, le fil du temps en Camargue » produite par le Musée de la Camargue géré par le Parc naturel régional de Camargue.

ARTICLE 4 – CONTEXTE DU MARCHÉ ET DETAIL DES PRESTATIONS DEMANDEES

4.1. - Contexte :

Rénové en 2013, le Musée de la Camargue présente une nouvelle exposition, « Le fil de l'eau, le fil du temps en Camargue » qui retrace l'évolution des rapports homme/nature dans le delta du Rhône. La vie des mas régie par la polyculture, la chasse, la pêche et les trois élevages (mouton, chevaux, taureaux) est touchée par la révolution industrielle et l'essor économique du territoire au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. L'endiguement de la Camargue après l'inondation de 1856 doit être compensé par un apport d'eau douce constant pour l'agriculture et l'élevage. Le blé est supplanté par la vigne au temps du Phylloxéra, puis par la riziculture durant la deuxième Guerre mondiale. Cet essor qui nécessite l'aménagement du territoire qui se peuple grâce à l'arrivée d'une main d'œuvre ouvrière. Il est contré par le mouvement conservateur des mainteneurs de la tradition qui construisent le mythe d'une Camargue sauvage et immuable. Ce mouvement engage la reconnaissance de l'environnement, définit une culture qui obtiennent une notoriété internationale au cours du 20^{ème} siècle.

Aujourd'hui, les Camarguais issus de ces vagues de peuplement, maintiennent la tradition et s'adaptent aux mutations économiques en développant les activités des mas devenus de véritables entreprises familiales. Le tourisme durable et l'agriculture biologique sont les principaux atouts d'une Camargue qui confrontée aux changements climatiques et aux profondes mutations du 21^{ème} siècle. Nul doute que ce territoire où l'adaptation aux contraintes est une règle de survie, nous réserve encore bien des surprises.

4.2. – Caractéristiques de l'ouvrage :

- Format : 21 cm x 24 cm
- Nbre de pages : 160
- 100 000 signes
- Iconographie : 155 illustrations numérisées
- Intérieur : impression quadri recto/verso sur couché mat 150 g
- 2 dépliants 4 volets : impression quadri sur couché mat recto/verso 150 g
- Reliure : brochée sans rabat
- Clic mousse pour la pose d'un cd
- Couverture : impression quadri + pelliculage mat sur carte couché 1 face 260 g
- Mis sous film à l'unité

Tirage : 1500 ex

Prix public 19 à 25 € TTC (tva 5,5 %)

Détail de la prestation attendue TTC

- Pressage du CD de l'œuvre sonore C@m.arg (27 minutes) jointe au catalogue
- Conception graphique
- Corrections
- Photogravure
- Impression
- Livraison
- Certification Imprim'vert

Contenus

- Textes, images et fichier son sont fournis numérisés et libres de droits.
- Charte graphique du musée fournie.

Le tirage global est réparti entre le « Parc » à hauteur de **1500 exemplaires pour diffusion locale** et à la convenance du « titulaire » pour la **diffusion nationale entre 1000 et 2000 exemplaires**.

Les exemplaires mis à la disposition du Musée de la Camargue sont destinés à la vente sur les lieux d'exposition, à la librairie du musée et lors de manifestations extérieures organisées par le musée.

En cas de réédition, une convention devra prévoir des clauses spécifiques quant à un retour de droits d'auteurs.

4.3. - Déroulement de la prestation :

- Le « titulaire » se charge du suivi éditorial et assure l'ensemble du travail de fabrication de l'ouvrage dont chaque étape se fera en concertation et avec l'approbation du musée :
 - suivi éditorial :
 - préparation du manuscrit et relecture typographique d'après les textes communiqués,
 - fourniture de jeux d'épreuves pour relecture et contrôle du contenu scientifique par l'équipe du « Parc »,
 - réalisation de la maquette intérieure de l'avant projet jusqu'à l'adoption de la maquette définitive.

- suivi de la publication :
 - cotation de gravure et contrôle, en concertation avec l'équipe du « Parc », de l'ozalid jusqu'au BAT,
 - pression du CD, impression, reliure, façonnage, livraison,

Un calendrier devra être fixé, adopté et respecté par le « titulaire » et le « Parc » pour toutes les phases de conception, réalisation et fabrication ; il comprendra des journées de coordination au mas du Pont de Rousty, siège du « Parc ».

4.4. – Description des données :

Le travail de recherche et de collecte des documents originaux illustrant l'ouvrage sera accompli par l'équipe du pôle « Culture et vie locale » du « Parc » et fourni au « titulaire » en format numérique.

Les documents numérisés seront fournis en haute définition, enregistrés sur support DVD au prestataire retenu.

Le texte de l'ouvrage sera saisi, corrigé et remis au prestataire en format Microsoft office Word 2003 enregistré sur support DVD.

4.5. - Délais de réalisation

La livraison des ouvrages devra être effectuée dans un délai maximum de 3 mois après démarrage des travaux d'exécution.

4.6. Livrables

Le « titulaire » devra livrer au Parc naturel régional de Camargue 1500 exemplaires conditionnés de l'ouvrage imprimé.

Le « titulaire » devra également fournir un CD Rom de sauvegarde de l'ouvrage et un CD Rom comprenant les photographies et croquis libres de droits de la mise en page réalisée.

Le « titulaire » devra livrer au « Parc » une annonce publicitaire en format pdf destinée à la publicité de l'ouvrage.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

5.1 Dispositions relatives à la passation des commandes

Le bon de commande adressé au « titulaire » comprendra les mentions suivantes :

- l'identification des contractants
- la référence du marché en vertu duquel il est émis
- la désignation des prestations et les quantités commandées
- le prix forfaitaire (HT, TVA, TTC)
- le montant du bon de commande (HT, TVA, TTC)
- l'adresse de facturation

Le délai d'exécution des commandes court à partir de la date d'émission du bon de commande et s'achève à réception de la totalité des prestations par le « Parc ».

La transmission du bon de commande au « titulaire » se fera par voie postale.

5.2 - Lieux d'exécution du marché

Les prestations seront exécutées :

- Au Parc naturel régional de Camargue, mas de Rousty – 13200 Arles
- dans les locaux du « titulaire » retenu.

5.3 - Livraison

La livraison, le chargement, et le déchargement des ouvrages du lieu d'impression vers le « Parc » est à la charge du « titulaire » du marché et sous sa responsabilité, aux lieux, jours et heures convenus avec le « Parc ».

ARTICLE 6 - VERIFICATION – ADMISSION

Le Conservateur du Musée de la Camargue, responsable du pôle Culture et vie locale ou son représentant procède aux vérifications qualitatives concernant l'état de restitution du travail.

Définition des types d'erreurs :

Le « Parc » procédera à des contrôles réguliers durant les prestations. Les contrôles porteront sur :

- non conformité à la description technique de l'ouvrage tel que définit dans le CCTP
- non conformité au Bon à tirer (BAT).

En cas de mauvaise exécution du marché, il sera fait application des dispositions de l'article 5 du CCAP.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS

Estelle Rouquette, Conservateur du Musée de la Camargue

patrimoine@parc-Camargue.fr

04 90 97 93 91

6.3. Protection des données :

Le « Parc » pose, par principe, l'absence de redevance payante de la part des auteurs et prêteurs pour la communication de leurs travaux ou documents pour les usages non commerciaux en général, tout en s'engageant à les prévenir de l'utilisation qui en sera faite, le nom des auteurs ou propriétaires sera donné pour chaque utilisation.

Le « titulaire » n'est autorisé sous aucun prétexte à reproduire ou exploiter les documents qui lui sont confiés.

Toute exploitation des données informatiques (inventaires, instruments de recherches) est interdite au « titulaire » sans autorisation délivrée par le « Parc ».

ARTICLE 16 – DEROGATION AU CCAG-FCS

Articles du présent CCATP dérogeant au CCAG FCS	Articles du CCAG FCS auxquels il est dérogé	Observations
12.1	11	Pénalités pour retard

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES**

**Vu et accepté le présent cahier des clauses techniques particulières de la consultation comportant 10
pages pour être annexé à mon acte d'engagement**

A, le

Signature du candidat